

# **La diplomatique à l'ère du numérique : des chartes à l'acte numérique natif**

**Paris, 14-16 novembre 2013**

## **Appel à communications**

La diplomatique a profondément changé durant les dernières décennies, sous l'effet du développement considérable des technologies de l'information. Tout en se consolidant comme une science autonome, avec sa théorie, ses méthodes, ses analyses et ses outils propres, construits au fil des siècles et centrés sur les documents juridiques médiévaux et modernes, elle est aussi devenue un champ de recherche interdisciplinaire, étendant, grâce à l'utilisation d'outils numériques sophistiqués, son terrain d'enquête vers tout type de tradition textuelle, de forme documentaire et de processus de création. "Nous façonnons nos outils, puis nos outils nous façonnent", écrivait Marshal McLuhan. C'est particulièrement vrai à propos de la diplomatique. La reproduction de chartes, devenue aisée, et la publication de celles-ci rendent de vastes fonds accessibles à la recherche historique et offrent la possibilité de reconstruire des fonds dispersés. Les outils d'analyse textuelle autorisent les chercheurs à explorer en profondeur les données des documents, que ce soit en extrayant des informations sur la distribution d'expressions ou de concepts juridiques, ou en créant des ressources aux fins d'analyses de réseaux ou d'analyses statistiques. La possibilité de développer des modèles de données qui dépassent les limites imposées par le livre imprimé incite à repenser les moyens de l'édition traditionnelle de chartes. L'accès à de gigantesques collections d'images nourrit la recherche sur la sémiotique du document en tant que signe visuel. En même temps, la comparaison entre des documents sur support traditionnel et des documents numériques natifs a démontré que la diplomatique classique peut être utilisée pour aborder des questions relatives aux documents créés, gérés et conservés dans un environnement numérique.

Lorsque les diplomatistes ont commencé à créer des portails en ligne sur les archives, à établir des éditions électroniques de documents médiévaux, à mener l'analyse lexicale de corpus de chartes ou à y appliquer des techniques de visualisation ou d'analyse de l'image, ils ont perçu les nombreux avantages offerts par un tel environnement numérique. Entre autres, ils ont pu annoter de façon automatisée ou semi-automatisée le contenu des documents et appliquer les concepts diplomatiques pour identifier les enregistrements numériques et pour évaluer et protéger leur authenticité dans des systèmes d'information variés. Cependant, la réflexion sur la façon dont ces nouvelles directions prises par la diplomatique en affectent la nature comme champ d'étude concerné par une analyse critique systématique des documents n'en est qu'à ses prémices.

À la suite des deux précédents colloques sur la diplomatique numérique qui se sont tenus en 2007 à Munich et en 2011 à Naples, ce colloque a l'objectif de poursuivre la réflexion sur la manière dont la diplomatique s'est développée sous l'effet conjoint des opportunités offertes par les outils numériques pour étudier les documents historiques et des enjeux induits par les documents nativement numériques et par la nécessité de comprendre leur structure et la complexité de leur environnement numérique

Nous invitons les propositions de communication à aborder les manifestations et effets de ce qui apparaît comme un changement de paradigme, d'une science humaine classique à une cyberscience (cf. Michael Nentwich).

Pourront par exemple être abordées les questions suivantes :

- les changements dans l'édition de documents par l'utilisation des méthodes numériques
- la diplomatique, science dure, science sociale ou science humaine ?
- la méthode principale de la diplomatique : mesurer ou comprendre ? (par exemple l'identification automatique d'auteur face au « Diktatvergleich »)
- la diplomatique vise-t-elle l'étude d'un document unique ou d'agrégats (corpus, dossiers, séries, fonds) ?
- les chartes numérisées : images, textes ou sens ?
- les outils numériques peuvent-ils restituer la totalité d'une charte ?
- la comparaison des processus de création de documents authentiques dans un environnement traditionnel et dans un environnement numérique
- signatures et sceaux traditionnels et numériques : quelles comparaisons ?
- l'expertise judiciaire et ses outils sont-ils liés à la diplomatique ? Comment ?
- les outils de la diplomatique pour analyser des documents numériques ou non
- l'enseignement de la diplomatique dans un environnement numérique (en présentiel ou à distance)
- l'utilisation de la diplomatique pour construire des archives virtuelles

Chaque proposition sera évaluée par au moins trois membres du comité scientifique, pour en déterminer la qualité, l'importance et la pertinence.

Peuvent être soumises des propositions de communication individuelle (20 minutes de présentation, suivies de 5 minutes de discussion), de session incluant trois communications (une heure de présentation, suivie de 15 minutes de discussion), ou de table ronde (1 heure et quart au total).

Les propositions comprendront :

- un résumé de 500 mots, précisant le titre et le contenu de chaque communication
- une notice biographique de 50 mots de chaque intervenant
- les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques de l'intervenant principal

Les propositions seront soumises sur le site internet du colloque, à l'adresse : <http://www.cei.lmu.de/digdipl13/organisation/proposals> ou envoyées à l'adresse [digdipl13@lrz.uni-muenchen.de](mailto:digdipl13@lrz.uni-muenchen.de).

**La date limite de dépôt est fixée au 15 mars 2013.**

Pour plus de détails relatifs à l'organisation du colloque, voir <http://www.cei.lmu.de/digdipl13/organisation/>